AVIS DE PUBLICITE
EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'OCCUPATION D'EMPLACEMENTS SUR LE MARCHE CENTRAL ET DE SAINTE MARGUERITE A PORNICHET

1/ Organisme public gestionnaire

La Ville de Pornichet 120 avenue du Général de Gaulle 44380 Pornichet - 02.40.11.55.55.

Le dossier de consultation comprend le présent avis de publicité, le règlement de consultation, le formulaire de candidature, la liste et les plans des emplacements proposés.

Le dossier complet de consultation est à retirer en mairie de Pornichet – service commerce vie économique- situé 120 avenue du Général de Gaulle – 44380 Pornichet, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (excepté le mardi à partir de 14h00). Il est aussi possible de le demander par courrier, ou par mail à : vieeco@mairie-pornichet.fr, ou de le télécharger sur le site internet https://ville-pornichet.fr.

2/ Objet

La présente mise en concurrence a pour objet l'octroi d'Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine public, en vue de l'attribution d'emplacements sur les marchés de Pornichet. La procédure est régie par les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (articles L2122-1-1 et suivants).

Les emplacements proposés sont situés sur la place du marché central et sur Sainte Marguerite, à Pornichet.

Trois catégories d'emplacements sont proposées : des emplacements annuels alimentaires, manufacturés et artisans/créateurs.

Le détail et les caractéristiques des emplacements mis à disposition sont précisés dans le règlement de consultation.

3/ Modalités financières

Les occupants seront assujettis au versement d'une redevance domaniale calculée selon les mètres linéaires de vente occupés et un forfait pour la consommation d'électricité, le cas échéant. Les tarifs sont approuvés par décision annuelle.

4/ Durée

Pour les emplacements annuels alimentaires, manufacturés et artisans/créateurs, le titre d'occupation prendra effet à compter du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2027.
Il sera renouvelable expressément chaque année (pour la période 1er janvier - 31 décembre, dans les conditions rappelées au règlement de consultation.

5/ Critères de sélection des candidatures

Les critères de sélection sont précisés dans le règlement de la consultation.

6/ Date limite et modalités de dépôt des candidatures

Les modalités de remise des candidatures sont précisées dans le règlement de la consultation. Les candidatures devront être parvenues **au plus tard le 09 décembre 2026, à 12h00.**

Date de mise en ligne 13 novembre 2026